Maintien et actualisation des compétences de sauveteur secouriste au travail : SST

Tarif : Nous consulter

Le centre répond aux normes d'accessibilité

FICHE PROGRAMME

4 à 10 personnes

Templemars (59175)

Une journée, soit 7 heures de formation minimum

La présence de votre médecin du travail pendant tout ou partie de la formation est souhaitable Conforme à la Circulaire CIR 53/2007, du 3 décembre 2007, et la Circulaire CIR-32/2010 du 3 décembre 2010, du programme de l'I.N.R.S. (V1.06/21-12-2018)..

Objectif : Acquérir les connaissances nécessaires en vue de l'obtention du Certificat de Sauvetage Secouriste du Travail selon le programme officiel de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).

Pré requis : Être titulaire d'ur certificat de Sauveteu Secouriste du Travail de moins de 24 mois

Moyens pédagogiques :
Mannequins adulte, enfant, nourrisson, défibrillateur automatique externe (DAE), film vidéo.

Méthodes pédagogiques :
- Apports théoriques sur vidéo projecteur.
- Exercices d'apprentissage.
- Démonstrations par le formateur.
- Cas concrets

Délivrance :
Délivrance à l'issue de la formation d'un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST

Évaluation : Présence obligatoire à l'intégralité des modules Evaluation continue

Situer le Sauvetage Secourisme du Travail dans la santé et sécurité au travail :
- Connaitre votre rôle de secouriste et préventeur
- Les principaux indicateurs de santé au travail, dans l'établissement ou la profession
- Le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail
- Le cadre juridique de son intervention

De protéger à prévenir :
- Repérer les dangers dans une situation de travail
- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie, et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

De faire alerter à informer :
- Informer son responsable hiérarchique et /ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Protéger :
- Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même
- Connaître l'alerte aux populations.

Examiner la (les) victime(s) pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à atteindre
- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est menacée,
- Associer aux signes décelés les résultats à atteindre
- Définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre

Faire alerter ou alerter :
Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

Secourir :
Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état des victimes :
- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
- La victime répond, elle se plaint de brûlures
- La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
- La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, elle respire
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas

Dans chaque cas, déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée et vérifier l'efficacité de l'action.
Situations inhérentes aux risques spécifiques liés à l'entreprise ou à la profession, selon les recommandations du médecin